



UDC-Lausanne

Communiqué de presse...

Plutôt que de prendre ses responsabilités la Cour des Comptes joue avec les mots...

En date du 27 février dernier, l'UDC Lausanne a interpellé la Cour des Comptes concernant la situation de la Caisse de pension publique du personnel communal CPCL en demandant à ladite Cour *"s'il n'y avait aucune responsabilité dans la gestion de la caisse de pension de la ville malgré que les statuts de la caisse ne soient plus respectés depuis des années"*. Dans son courrier notre parti s'étonnait que durant ces dernières années, tant les autorités politiques de Lausanne que les organes cantonaux de surveillance, n'ont pas réagi devant cette situation.

Ce jour, en guise de réponse, la Cour des Comptes accuse réception de notre courrier en précisant qu'elle est libre de donner suite ou non aux signalements portés à sa connaissance, ce que correspond à la réalité. Mais elle poursuit en mentionnant qu'elle ne va pas entrer en matière sous prétexte que l'UDC Lausanne est l'émanation d'un parti politique représenté au Grand Conseil du canton de Vaud.

Notre parti ne va pas se contenter d'une réponse pareille, aujourd'hui le problème n'est pas de savoir si l'UDC Lausanne est représenté ou non au Grand Conseil vaudois, mais bien au contraire que l'UDC Lausanne représente 650 membres et de très nombreux électeurs qui sont en plus des contribuables qui vont devoir refinancer cette caisse de pension. Aux yeux de notre parti les lausannoises et les lausannois ont droit à des réponses concernant la facture abyssale de la caisse de pension, car force est d'admettre qu'au final ce sont ces contribuables qui devront bien s'acquitter, d'une manière ou d'une autre, de la politique sociale incontrôlée des autorités lausannoises lors de ces dernières années.

Les membres de notre parti ne vont pas simplement rester les bras croisés devant cette situation. C'est maintenant en leur qualité de contribuable lausannois, et à titre individuel, qu'il dépose ce jour une nouvelle requête à la Cour des Comptes.

En conclusion ils demandent que la Cour des Comptes s'intéresse enfin à la Caisse de pension du personnel communal CPCL.

Annexes : Lettre à la Cour des Comptes et réponse de la Cour des Comptes

Lausanne, le 20 mars 2009

UDC Lausanne

Renseignements : Claude-Alain Voiblet, 021 / 806.32.90 ou 079 / 251.22.06